DEPARTEMENT : CÔTES D'ARMOR (22)

PHASE COMPLEMENTAIRE DU MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE RENTRÉE SCOLAIRE **2024**

DEMANDE D'EXEAT- D'INEAT OUVERTE UNIQUEMENT AUX ENSEIGNANTS TITULAIRES

A retourner exclusivement à la direct au plus tard le vendredi 5 avril 202			aux de votre département actuel uivante : ce.div1d22@ac-rennes.fr	Cadre réservé à l'administration		
Civilité* : Madame □ - Monsieur □						
Nom d'usage* :			Nom de naissance * :			
Prénom* :						
			Téléphone portable : LILL			
•						
Situation familiale* : Marié	(e) 🗆 Pa	acsé(e)	☐ Célibataire/Concubin(e) ☐ Di	vorcé(e)/Séparé(e)		
* mentions obligatoires Département auquel vous êtes r	attaché(e)		Affectation actuelle :			
administrativement en qualité de			Ecole/établissement :			
Choisissez un él	ément.					
			Commune :			
Situation administrative actuelle ☐ en activité		é de maladie ordinaire □ en poste adapté				
☐ en congé de longue maladie ☐ en congé de longue du			ée. ☐ inapte aux fonction	ıs**		
☐ autre (détachement, disponibilité et	c.) précisez :					
** l'inaptitude invalide toute demand						
Département(s) Sollicité(s) :						
Vœu 1 : Choisissez un élément. Vœu 2 : Choisissez un élément.		Vœu impératif : □ concerne uniquement l'agent affecté à Mayotte suite à une mutation. Ce vœu assure au candidat un retour dans le département où il exerçait en tant que titulaire avant son arrivée à Mayotte.				
					Vœu 3 : Choisissez un élém	ent.
Corps/Grade (cocher la case correspondant à votre situation):		Echelon : Echelon acquis au 31/08/2023 : L				
 ☐ Instituteur ☐ Professeur des écoles de classe normale ☐ Professeur des écoles hors classe ☐ Professeur des écoles de classe exceptionnelle 		Echelon acquis au 01/09/2023 : L Si vous avez changé d'échelon au 01/09, merci de sélectionner la raison de ce changement :				
					☐ Changement suite à un classement initial ou reclassement suite à un changement de corps/ grade	
		☐ Changement suite à une promotion d'échelon				
		En fonction de votre situation	n vous deve	z compléter	r l'une ou l'autre des deux rubriqu	es ci-après :
		Situation 4 x X				
convient d'indiquer votre barème vali			otenir de mutation. <mark>Si les motifs de votre den</mark> <mark>ée.</mark>	nande sont inchanges, ii		
☐ OUI motif(s) identique(s) - b	oarème valid	é lors de cet	te phase 2024: . <u></u>			
	u mouvement de	es personnels e	e gestion ministérielles relatives à la mobilité enseignants du premier degré, m'engage à rejement interdépartemental 2024.			
Fait à	Le		<u>Signature :</u>			
Nom et Prénom :						

Situation 2 Vous avez participé à la phase informatisée sans obtenir de mutation et vous avez de nouveaux motifs à faire valoir (mutation du conjoint très récente...) ou vous n'avez pas participé à la phase informatisée : il convient de renseigner les éléments ci-dessous. Pour toutes les rubriques qui vous concernent, joindre systématiquement les justificatifs afférents (voir annexe de la note de service annuelle : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/perso873 annexe 0.pdf).

☐ OUI mais éléments/motifs nouveaux	□ NON				
Motif(s) de la demande au titre de la phase complén ☐ Rapprochement de conjoint ☐ Al ☐ Handicap ☐ Convenances personnelles ☐ Al	utorité parentale conjointe IMM				
Demande au titre du rapprochement de conjoint ou de l'autorité parentale conjointe :					
☐ Rapprochement de conjoint (situation appréciée au 31/08/2024)	Année(s) scolaire(s) de séparation au 31 août 2024 :				
□ Autorité parentale conjointe (Garde partagée/Résidence alternée/Droit de visite et d'hébergement) Nombre d'enfant(s) à charge : □ □ □ □	½ Année 2 Années ½ 1 Année 3 Années 1 Année ½ 3 Années ½ 2 Années 4 Années et +				
(uniquement les enfant(s) âgé(s) de moins de 18 ans au 31 août 2024)					
 ❖ Demande au titre du handicap : □ de l'intéressé(e) □ du conjoint 	☐ d'un enfant à charge				
Une bonification de 100 points est accordée aux agents just	tifiant d'une RQTH en cours de validité.				
Par ailleurs, une bonification de 800 points peut être accordée en raison du handicap de l'agent, de son conjoint ou de la situation médicale grave de son enfant de moins de 20 ans au plus tard le 31/08/2024 (handicap ou pathologie de gravité exceptionnelle). Comme pour la phase initiale, les demandes formulées au titre du handicap tendent à faciliter la mobilité des personnels en situation de handicap afin de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et/ou de soins.					
Reconnaissance du handicap :					
☐ RQTH de l'enseignant ☐ RQTH du conjoint					
☐ Autres cas prévus par la loi du 11 février 2005 à précise	r:				
Ou prise en compte de la situation d'un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap ou ayant une pathologie de gravité exceptionnelle :					
□ enfant de moins de 20 ans (au 31/08/2024) pris en charge par la MDPH au titre du handicap					
$\hfill\Box$ enfant de moins de 20 ans (au 31/08/2024) malade non connu de la MDPH					
Demande au titre du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM): Une bonification de 600 points est accordée aux agents justifiant de leur CIMM dans un des cinq départements d'outre-mer suivants : Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte. Département d'Outre-Mer pour lequel le centre des intérêts matériels et moraux est sollicité : Choisissez un élément.					
Il appartient au candidat, le cas échéant, de compléter le formulaire CIMM dédié et de l'adresser, avec les pièces justificatives afférentes, à sa DSDEN dans les délais fixés.					
❖ Autres motifs (à préciser):					
Je soussigné(e), après avoir pris connaissance des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels ainsi que de la note de service annuelle relative au mouvement des personnels enseignants du premier degré, m'engage à rejoindre tout poste vacant, dans le département obtenu lors de la phase complémentaire du mouvement interdépartemental 2024.					
Fait à Le	<u>Signature :</u>				

Nom et Prénom :